

**DIJON 18 JUIN 2010**  
**Jean HAUSER**

INTRODUCTION

*1°) Nature du logement*

Le logement un bien : bien ordinaire, bien important dans le patrimoine moyen, bien objet de droit contractuel ou de propriété

Le logement un droit : droit subjectif, droit fondamental, droit opposable, droit de la personnalité ?

Le logement un lieu : l'attache et le refuge, le patrimoine et la personne

*2°) Le logement dans le patrimoine*

Faut-il construire une catégorie intermédiaire des droits patrimoniaux « personnels » ?

Rapprochement du logement avec d'autres objets de droit : les souvenirs de famille, l'image, le nom etc...

*3°) Le logement du majeur vulnérable dans la logique de 2007*

Concilier les principes de nécessité, de subsidiarité, de personnalisation avec le dynamisme patrimonial : un pari impossible ?

Le logement, un patrimoine d'affection ? Le logement un patrimoine d'affectation ?

I.- Le logement du majeur protégé, un patrimoine d'affection

A) L'affirmation du caractère subsidiaire de la protection

1°) Rester

Le cadre de vie – Les exemples du grand âge : tutelles et successions

2°) Gérer

Des actes personnels : le choix du logement, la capacité naturelle

B) L'affirmation du caractère provisoire de la protection

1°) Conserver

L'espoir : un principe symbolique

2°) Revenir

La révision des mesures et le retour éventuel

## II.- Le logement du majeur protégé, un patrimoine d'affectation

La notion de patrimoine d'affectation : une affectation légale.- Un bien assigné.-  
Une fiducie sur soi-même

A) L'affectation prioritaire à la personne

1°) Vivre

Des conditions d'effectivité pour la protection

2°) Exclure

Des bénéficiaires et des conflits éventuels

B) L'affectation secondaire au patrimoine

1°) Garantir

Des sûretés et de la saisissabilité

2°) Evoluer

Logement et mode de vie.- Logement de patrimoine familial

Conclusion : concilier le droit au respect de la personne, son intérêt et son évolution